





Catalogue Formations LIGUE D'AUVERGNE DU SPORT ADAPTE



 Le Mot du Président	3
 La formation AQSA	4-6
 La formation CS AIPSH	7-9
 La formation CQP	10-12
 L'équipe de formation	13



Les missions de coordination, de développement ainsi que tout le travail effectué sur la région Auvergne vont se poursuivre au cours de cette nouvelle olympiade (2013-2017) avec également le développement d'une nouvelle thématique : le Sport Santé. Nous resterons fidèles à nos engagements et notamment l'accompagnement du sportif dans sa pratique sportive et l'exercice de sa citoyenneté quelque soit son lieu de vie et son projet.

La Ligue d'Auvergne du Sport Adapté est en mesure de présenter un calendrier rigoureux et attractif (avec de nouvelles activités chaque année) et un affichage des résultats dans un temps record. Nous apprécions également l'investissement des associations et des comités départementaux pour offrir de nombreuses activités sportives à nos licenciés.

Nos 30 années d'expérience vis-à-vis du public en situation de handicap mental et/ou troubles psychiques positionnent la Ligue d'Auvergne du Sport Adapté comme un lieu de ressource incontournable et de conseil vis-à-vis des structures associatives et des partenaires sportifs du milieu ordinaire.



Jacques ROUSSEL
Président



Présentation

Les **A**ttestations de **Q**ualification **S**port **A**dapté sont des formations qualifiantes ouvertes aux professionnels d'une discipline spécifique formés via un diplôme d'Etat : Brevet d'Etat (BE) et Diplôme d'Etat (DE).

Grâce à cette formation, ils pourront encadrer en toute sécurité un public en situation de handicap mental ou présentant des troubles du comportement.



Public concerné

Encadrants sportifs diplômés d'un diplôme d'Etat : Brevet d'Etat (BE) et Diplôme d'Etat (DE) d'une discipline spécifique. Personnes diplômés de licences , Deug ou Deust STAPS .

Les personnes sans qualification reconnue par l'Etat peuvent suivre la formation mais il ne peut leur être délivré de qualification fédérale.



Les objectifs

Acquérir des compétences d'animation et d'entraînement auprès du public sport adapté.

Obtenir une certification complémentaire dans sa discipline pour l'accueil du public en situation de handicap mental

Le déroulement

Organisation en trois modules :

- **Module 1** (21 heures) : Permet d'aborder le handicap mental de manière théorique
- **Module 2** (21 heures) : Axé sur la pratique sportive : approche pédagogique et techniques adaptées. Spécifique à une discipline sportive (exception des BP JEPS APT).
- **Module 3** (20 heures) : Stage pédagogique en situation

Le module 1 (module commun à toutes les AQSA) est un pré requis pour participer au module 2.

Ces trois modules se déroulent dans un délai maximum de 2 ans.

Les formations peuvent être prises en charge au titre de la formation continue.

La formation ne devient qualifiante qu'en complément d'un Brevet d'Etat , BPJEPS, DEJEPS, CQP ou Licence, DEUG et DEUST STAPS.



Les contenus

Module 1

LUNDI	MARDI	MERCREDI
9h 12h	9h 12h	9h 12h
<p>9h 10h Présentation de la formation</p> <p>10h 11h30 Mise en situation pédagogique</p> <p>11h30 12h Analyse de la pratique et échange sur les questionnements émergents</p>	<p>9h 10h30 Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages</p> <p>10h45 12h Préparation à la mise en situation pédagogique</p>	<p>9h 10h La FFSA : organisation , objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations...</p> <p>10h 10h45 Le secteur spécialisé : caractéristiques , objectifs, organisation , missions</p> <p>11h 12h Support pédagogique film</p>
13h30 17h	13h30 17h	
<p>13h30 15h Notions de handicap, déficiences, maladie Les déficiences intellectuelles et les troubles psychiques</p> <p>15h15 17h Représentation du handicap et intervention éducative</p>	<p>13h30 15h30 Mise en situation pédagogique</p> <p>15h45 16h15 Analyse de la pratique pédagogique</p> <p>16h15 17h La FFSA : pratique compétitive</p>	

Module 2

Sur deux jours et demi , chaque contenu sera spécifique de la discipline sportive.

Module 3

20 heures de stage à effectuer au sein d'une association sportive affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté.



Le Tarif

Frais pédagogiques : 450€/module

A ceci ajouter les éventuels frais d'hébergement et frais de restauration .



Présentation

Le Certificat de Spécialisation **A**ccompagnement et **I**ntégration des **P**ersonnes en **S**ituation de **H**andicap (CS AIPSH) est une formation axée sur les deux types de handicaps, d'une part sur le plan mental , d'autre part sur le plan moteur et sensoriel.



Public concerné

Encadrants sportifs titulaires du BP JEPS APT.

Le CS AIPSH permet d'encadrer un groupe de personnes handicapées mais cela ne doit être, en aucun cas, son activité principale. Cette dernière est de fait plus orientée vers l'accompagnement et l'intégration de personnes handicapées au sein de groupes valides



Les objectifs

Acquérir les connaissances et les compétences pour accueillir des publics en situation de handicap physique ou mental au sein d'une structure sportive.

Favoriser leur intégration , leur accompagnement, et l'accès aux pratiques de ces personnes.



Le déroulement

Le CS AIPSH est une formation en lien avec la Fédération Française Handisport.

Elle se déroule en 3 Unités Capitalisables, d'une semaine chacune.

- UC1 : Etre capable de préparer un projet d'actions d'animation sportive à partir des caractéristiques des publics et de leur environnement.
- UC2 : Etre capable d'animer des activités sportives en intégrant des personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, en lien avec la FFH.
- UC3 : Etre capable d'animer des activités sportives en prenant en compte les besoins singuliers des personnes déficientes intellect ou en souffrance psychique, en lien avec la FFSA.



Le lieu

C.R.E.P.S Auvergne Vichy (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives)

Centre de formation

2 Route de Charmeil, 03700 Bellerive-sur-Allier



Le contenu

Contenus de la formation : 3 étapes de construction progressive des compétences

• Module 1 : Théorie centrée sur les publics en situation de handicap physique ou sensoriel, les personnes déficientes intellectuelles et/ou en souffrance psychique, et les personnes vivant des situations d'inadaptation éducative et sociale (spécificités, caractéristiques, précautions, ...).

Approche de leurs environnements, de leurs attitudes, des comportements de l'éducateur envers les pratiquants lors de situations d'interventions et les différents acteurs (communication avec les familles, les institutions,...) **35 heures**

• Module 2 : Centré sur les contenus de séances, la prise en charge des sportifs, et la construction et mise en œuvre de projet pédagogique spécifique au public en situation de handicap physique ou sensoriel . **35 heures**

Module 3 : Même approche que le module 2 mais spécifique au public porteur de déficiences intellectuelles et/ou en souffrance psychique, et les personnes vivant des situations d'inadaptation éducative et sociale. **35 heures**



Présentation

Le **C**ertificat de **Q**ualification **P**rofessionnelle « Moniteur en Sport Adapté » est un diplôme qualifiant professionnel

Grâce à cette formation, ils pourront encadrer en toute sécurité, sur un temps défini et limité, un public en situation de handicap mental ou présentant des troubles du comportement .



Public concerné

Cette formation s'adresse aux :

- **Bénévoles ou salariés sportifs non titulaires de Deust , licence STAPS APA ou de DEJEPS Sport Adapté**
- **Professionnels du milieu médico-social, désirant accompagner, encadrer et initier des projets sportives au sein d'un établissement.**

Le CQP est accessible par la voie de la formation professionnelle, via un contrat de professionnalisation ou par VAE.



Les prérogatives

Le titulaire du CQP doit exercer son activité au sein d'une association sportive affiliée à la Fédération Française de Sport Adapté dans les différents secteurs de pratique réglementés par cette fédération et en réponse aux besoins des pratiquants.

Il doit être titulaire d'une attestation de premier secours et présenter une attestation de réussite au Sauv'nage.

Le titulaire du CQP doit justifier d'une expérience de 40 heures auprès de ce public et la durée de son travail dans l'encadrement sportif ne doit pas excéder 360 heures annuelles.



Les objectifs

Le titulaire du CQP assure l'encadrement en autonomie des activités de Sport Adapté pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique, de la découverte à l'initiation jusqu'au premier niveau de compétition (Départemental).



Le déroulement

Formation structurée en 6 Unités de Formation de 35 heures (210 heures)

A ces 210 heures s'ajoutent 120 heures de période d'alternance, de mise en situation professionnelle dans une association sportive affiliée à la FFSA



Le contenu

Les activités et compétences visées par le CQP :

- Accueil des pratiquants en sport adapté
- Encadrement de séances en sport adapté
- Accompagnement vers les événements sportifs
- Implication dans le fonctionnement de la structure
- Protection des personnes en difficulté



Chaque unité de formation a un volume horaire de 35 heures, une période d'alternance en association sport adapté a lieu entre chaque unité.

UF1	Méthodologie du projet d'intervention
UF2	Initiation aux activités motrices
UF3	Initiation aux activités d'adaptation à un environnement
UF4	Initier aux activités de revendication de ses capacités
UF5	Animer les premières étapes de perfectionnement à une discipline
UF6	Conduire un projet dans l'environnement fédéral



Le Tarif

Frais pédagogiques : 750 €/UF

Soit un total de 750 € * 6 : 4500€

A ceci ajouter les éventuels frais d'hébergement et frais de restauration .

EQUIPE DE FORMATION EN AUVERGNE



Coordinateurs de la formation : Aurélie CHARASSE ,
Géraldine FAUGERON.



Formateurs : Géraldine FAUGERON, Yannick VIENNOT.



Tuteurs de Stages : Géraldine FAUGERON , Yannick
VIENNOT.



Jury de certification : Aurélie CHARASSE , Géraldine
FAUGERON + Référent qualifié de la discipline



**Aurélie
CHARASSE**



**Géraldine
FAUGERON**



**Yannick
VIENNOT**



Fédération
Française
du Sport
Adapté

Auvergne

CONTACT

Ligue d'Auvergne du Sport Adapté

119 B Boulevard Lafayette

Téléphone : 04 73 14 89 19

Mail : ffsa.cr03@orange.fr

Site internet : <http://www.sportadapte-auvergne.org/>

Site internet FFSA : <http://www.ffsa.asso.fr/>

Calendrier FFSA : <http://calendrier.ffsa.asso.fr/>